



**VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)**

N° 01_01_2025_060

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Création au 1^{er} octobre 2025
de deux postes d'Agent de
Maîtrise à temps complet
(promotion interne)**

**Suppression de deux postes
d'Adjoint Technique
Principal de 2^{ème} classe à
temps complet**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 23 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2025

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA) - MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à M. Jean-François CLAPPAZ), Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à M. Paul KLEIN), Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET).

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- Vu l'inscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2025, de deux agents communaux actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Considérant la nécessité de créer deux postes d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 17 septembre 2025,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- La création, à compter du 1^{er} octobre 2025, de deux emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet (35h),
- La rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
- Ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leur grade et emploi,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- A compter de cette même date, le Conseil municipal décide la suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, objet des délibérations du Conseil municipal n°08 du 15 novembre 2021 et n°04 du 20 novembre 2023.



Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET

